

Renvoi au comité de liquidation du don patriotiques de deux offices notariaux par le citoyen Rambaud, de Mornant (Rhône), lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don patriotiques de deux offices notariaux par le citoyen Rambaud, de Mornant (Rhône), lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 107;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34410_t1_0107_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 12 Pluviôse An II

(Vendredi 31 Janvier 1794)

Présidence de VADIER

1

La séance est ouverte par la lecture des procès-verbaux des séances du matin et du soir du premier pluviôse.

Les rédactions en sont adoptées (1).

2

Le citoyen Jacques Arnoux, du lieu de la Four-du-Pin, département de l'Isère, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3) et renvoi au comité de liquidation.

3

Le citoyen Rassicod, curé démissionnaire de Saint-Martin-des-Champs, département de Seine-et-Marne, déclare que, quoique sans fortune, il désire de faire remise à la République, de la pension de 800 liv. que la loi lui a donnée; et que, pour unique retour, il demande que la Convention lui accorde l'honneur de servir en qualité de soldat dans telle armée qu'elle voudra (4).

Il n'a ni patrimoine ni épargnes, ni protection aucune, mais il sera fortuné s'il peut obtenir sa demande (5).

Sur cette proposition, convertie en motion par un membre, la Convention nationale décrète que le citoyen Rassicod ira servir dans telle armée que bon lui semblera (6).

4

Le citoyen Antoine Rambaud, notaire à Morinant, district de la campagne de Commune-Affranchie, département du Rhône, fait don à la nation de la finance de deux offices de notaire

(1) P.V., XXX, 266.

(2) P.V., XXX, 266. Mention dans M.U., XXXVI, 237; J. Sablier, n° 1111.

(3) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl¹).

(4) P.V., XXX, 266. Décret n° 7814. Mention dans Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl¹); M.U., XXXVI, 237; J. Sablier, n° 1111; C. Eg., n° 532.

(5) C 290, pl. 919, p. 15. Texte original de la lettre, s.d.

(6) Note à la lettre.

dont il est propriétaire, et d'une somme de 900 liv., prix du montant de l'estimation d'un cheval qu'il a cédé à la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoyé au comité de liquidation.

5

Les administrateurs du département de police font passer l'état du nombre des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 10 pluviôse: le nombre s'élève à 5 276 (3).

Insertion au bulletin (4).

[Commune de Paris, 11 pluv. II. Etat au 10 pluv.] (5)

Nom des prisons	Nb de détenus
Conciergerie	488
Grande-Force	615
Petite-Force	294
Sainte-Pélagie	206
Madelonnettes	183
Abbaye	141
Bicêtre	792
A la Salpêtrière	350
Chambres d'arrêt, à la Mairie	83
Maison des Fermes	31
Luxembourg	451
Maison de suspicion, rue de Bourbe	430
Irlandois, rue du Cheval Vert	28
Les Picpus, Fbg St Antoine	143
Réfectoire de l'Abbaye	66
Les Angloises, rue St Victor	110
Les Angloises, rue de Loursine	92
Les Carmes, rue de Vaugirard	200
Les Angloises, Fbg St-Antoine	38
Ecoissais, rue des Fossés St Victor	76
Saint Lazare, Fbg St Lazare	199
Maison Mahay, rue du Chemin vert	74
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	27
Belhomme, rue Charonne, n° 70	110
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	49
Total général	5 276

(1) P.V., XXX, 267. Mention dans M.U., XXXVI, 238; J. Sablier, n° 1111; J. Fr., n° 495.

(2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl¹).

(3) P.V., XXX, 267.

(4) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).

(5) C 291, pl. 931, p. 31.